



Printemps 2010

Liaison anticontrafaçon

Une lutte collective contre la fraude

par Jean-Claude Loyer, analyste senior, Banque du Canada

La Banque du Canada s'est associée à des douzaines d'organisations en mars dans le cadre de la campagne du Mois de la prévention de la fraude. Cette campagne annuelle est présidée par le Bureau de la concurrence et procure aux citoyens un éventail de conseils et d'outils pour les aider à garder leur argent et leurs biens à l'abri des fraudeurs.

Les forces policières ont été des partenaires clés de la Banque cette année. Plusieurs détachements de la GRC et services de police locaux à l'échelle du pays ont fait équipe avec notre personnel régional pour renseigner les aînés sur les façons de détecter les actes frauduleux et d'y faire face. La Banque s'est surtout employée à sensibiliser les gens à la vérification des éléments de sécurité des billets de banque et à encourager les personnes âgées à utiliser les billets plus récents dotés d'éléments de sécurité plus fiables que ceux des anciennes séries.

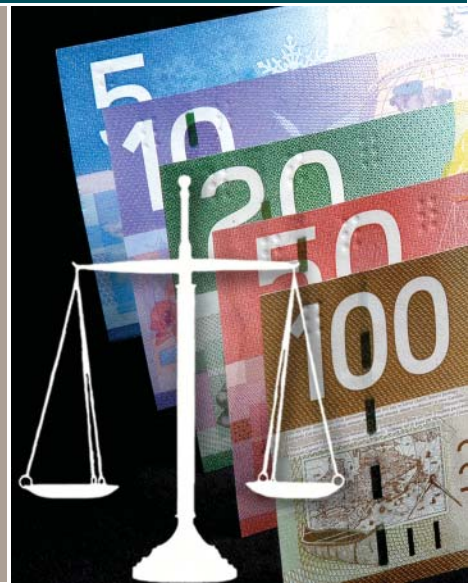
(suite à la page 4)

Cour de justice de l'Ontario inflige de lourdes peines

OPHIR I et II, des cas de contrefaçon parmi les plus importants que le Canada ait connus

par Manon Lapointe, avocat général, Service des poursuites pénales du Canada

En 2005, la GRC entreprend une enquête sur la fabrication et la distribution de faux billets canadiens dans la région du Grand Toronto (OPHIR 1). Elle cible une bande très bien organisée et d'une habileté peu commune. L'enquête, d'une grande complexité, dure dix mois et fait intervenir un agent d'infiltration qui achète pour plus de 125 000 \$ de fausses coupures. De plus, les enquêteurs se livrent à d'importantes opérations de surveillance des suspects et exécutent douze mandats qui les autorisent à fouiller des commerces, des résidences et des véhicules. (suite à la page 8)



Dans ce numéro

EN PRIMEUR

Mois de la prévention de la fraude Plains feux sur la prévention du crime	2
Mois de la prévention de la fraude au Québec lutte collective (suite)	3 4

L'évolution des mesures de lutte contre la contrefaçon	5
---	---

DANS CHAQUE NUMÉRO

Nouvelles — Atelier international de lutte contre la contrefaçon et la fraude à Niagara	2
En bref	4

Résumé de peines <i>R. c. Crocker</i> — Cour d'appel de la Colombie-Britannique)	7
OPHIR I et II (suite)	8

POUR NOUS JOINDRE

Programme d'observation de la loi
Département de la Monnaie
Banque du Canada

Vous avez des nouvelles?
mterrien@bankofcanada.ca

Vous pouvez nous visiter sur le Web
www.banqueducanada.ca

Atelier international de lutte contre la contrefaçon et la fraude à Niagara

par Marie Terrien, analyste senior, Banque du Canada

Le 18e atelier annuel international de lutte contre la contrefaçon et la fraude se tiendra les 19 et 20 mai prochains à l'hôtel Embassy Suites à Niagara Falls. Organisé par le Service de police de la région du Niagara, la Gendarmerie royale du Canada, la Banque du Canada et les Partenaires des cartes de paiement, cet atelier, qui offre aux agents chargés de l'application de la loi un forum important pour acquérir des connaissances et échanger de l'information sur la contrefaçon et la fraude, remporte traditionnellement un franc succès.

Cette année, cet atelier accueillera des conférenciers de divers horizons qui, dans leurs exposés, se concentreront sur les nouvelles stratégies, les nouvelles lois et les nouveaux outils de lutte contre la fraude.

Voici certains des conférenciers invités qui ont confirmé leur présence, et certains des sujets qui seront abordés :

- L'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada
- Jeff Simser, responsable du Bureau du recours civil à l'égard d'activités illicites
- Leslie Stevens, Association des banquiers canadiens, Reconnaissance du visage
- Jayson McQueen, Winners, Lutte contre le crime organisé dans le commerce de détail
- Georgina Starkman Danzig, Biens contrefaits
- Rita Estwick, inspectrice des postes responsable, Services de sécurité et d'enquête de Postes Canada
- Fraude par carte de paiement
- Le projet Ophir : étude d'un cas de faux-monnayage

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez visiter le site www.counterfeit-investigators.com ou communiquer avec les organisateurs :

Manuel Parreira, représentant régional principal, tél. : 905 206-2501; courriel : mparreira@banqueducanada.ca, ou
Jodie Sales, analyste principale, tél. : 905 206-2596; courriel : jsales@banqueducanada.ca

Pleins feux sur la prévention du crime : l'agent Graham Williamson, Service de police de London

par Jodie Sales, analyste senior, Bureau régional de l'Ontario

Les bienfaits des campagnes de prévention du crime sont parfois difficiles à mesurer, mais, aux yeux des personnes vulnérables qui

apprennent à se protéger, les leçons dont elles profitent sont inestimables.

L'agent Graham Williamson, du Service de police de London, en Ontario, s'occupe de prévention du crime. Il est policier depuis 20 ans, et il est affecté depuis 5 ans à la section de la police communautaire,

où sa tâche consiste à informer divers publics. Il fait près de 100 exposés par année sur différents thèmes, dont la sécurité personnelle, la violence envers les personnes âgées ainsi que la fraude et l'escroquerie. Il participe aussi au programme d'information sur l'activité policière « Citizens Academy » et au programme STEP d'incitation des aînés à la prudence. En réponse à la question de savoir si la demande d'exposés sur la prévention du crime est bien forte, il répond que le nombre de séances données aux personnes âgées est en hausse; ces dernières se sentant particulièrement vulnérables face aux fraudeurs. « J'ai beaucoup de plaisir à faire des exposés, dit-il. L'expérience est

enrichissante, car le message que je livre est manifestement utile. Parfois, je croise plus tard un membre de l'assistance qui me raconte avoir reçu l'appel d'un

fraudeur et échappé au piège grâce à un conseil de ma part qui lui est revenu à l'esprit. »

« Parfois, je croise plus tard un membre de l'assistance qui me raconte avoir reçu l'appel d'un fraudeur et échappé au piège grâce à un conseil de ma part qui lui est revenu à l'esprit. »

**agent Graham Williamson
Service de police de London**

Des situations comme celle-là illustrent pourquoi tant d'efforts sont consacrés aux programmes de prévention du crime aux quatre coins du pays. L'auditoire

d'un exposé sur la question est composé, pour une bonne part, de gens qui en ont eu vent dans leur entourage, et il arrive souvent à l'agent Williamson de revoir les mêmes visages. Le public se rend compte que les fraudeurs renouvellent sans cesse leurs escroqueries, ce qui explique pourquoi les programmes de sensibilisation conservent leur très grande popularité auprès de tous les types d'auditoires. Les gens ont compris qu'il y a toujours quelque chose à apprendre afin d'éviter de devenir une victime. Le programme du Mois de la prévention de la fraude 2010 a ciblé les personnes âgées, et son grand succès est attribuable aux efforts de gens comme l'agent Williamson.



Agent Graham Williamson (au centre) avec un groupe de personnes âgées au Kiwanis Senior Community Centre à London en Ontario.

Les activités du Mois de la prévention de la fraude au Québec

Comment rejoindre efficacement 650 000 aînés

par Michel Lebeau, analyste senior, Bureau régional du Québec

Comme le printemps qui revient à chaque année, la campagne de prévention de la fraude, soulignée internationalement, renaît. Et à chaque fois, la Banque du Canada et ses partenaires cherchent à transmettre des messages de prévention spécialement destinés au public. Comment joindre efficacement ce public? La formule, quoique simple, demande beaucoup de coordination et fait appel aux associations et autres structures en place comme courroie de transmission.

On le sait, (ou peut-être pas!) les personnes aînées sont souvent des proies faciles pour les fraudeurs. Ces derniers misent sur le fait que ces personnes souffrent souvent de solitude et, conséquemment sont démunies face à une voix en apparence empathique, qui en réalité est à la recherche de renseignements personnels qui serviront à commettre des fraudes à leurs dépens. Il y a plus: les victimes négligent souvent de signaler ces crimes aux autorités ou nient ces situations, craignant d'être mal perçues, se sentant souvent coupables ou honteuses.

C'est vrai qu'il n'y a pas de quoi être fier d'avoir été victime d'une fraude, mais il n'y a pas de honte à y avoir non plus. Comme les fraudeurs ont souvent pour cible les personnes aînées pour les raisons citées plus haut, la Banque du Canada et ses partenaires au Québec ont saisi l'occasion de mettre tout leur poids dans la balance - et dans une campagne de sensibilisation sans précédent - afin de leur transmettre des messages visant à prévenir la fraude. Comment? L'équipe du Bureau régional du Québec a étudié la structure du réseau des associations des personnes aînées, et développé une approche systémique avec ses principaux partenaires, à savoir, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Bureau de la concurrence ainsi que les différentes forces policières locales. Cette année, la Banque a invité l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) à se joindre aux activités de conférences publiques organisées à travers la province.

Concrètement, les dix-sept Tables régionales de concertations des aînés réparties en fonction des régions administratives du Québec, regroupent 464 associations, lesquelles rejoignent près d'un million de membres: un marché intéressant n'est-ce pas? Une offre de services avait été proposée à la Conférence des Tables de concertations des aînés aussi tôt que le 5 novembre 2009 en prévision d'un déploiement en mars 2010! Une telle entreprise demande évidemment de la planification et de la coordination des divers intervenants. Néanmoins, les résultats furent concluants.

De l'Abitibi à la Gaspésie en passant par la Montérégie et l'Estrie, les conférences ont permis aux participants d'en apprendre plus sur les moyens de se protéger contre la contrefaçon des billets de banque, le vol d'identité, le marketing de masse frauduleux et les fraudes sur les marchés financiers.

Au total, plus de 500 000 personnes ont été rejointes directement grâce au matériel d'information expédié aux associations, aux articles parus dans les journaux locaux et périodiques destinés aux membres et aux conférences tenues à travers la province. D'ailleurs ces conférences ont été très populaires auprès de plus d'une douzaine de Tables de concertation des aînés qui avaient pour la plupart ouvert l'événement également au grand public. Des kiosques ont aussi été tenus à l'occasion d'événements publics, sans oublier la participation de la Banque à la Journée Déchiquetage qui, cette année, a permis à la population du Québec de tripler le poids de documents détruits par rapport à l'année dernière, passant de 12 tonnes à 38 tonnes!

De l'Abitibi à la Gaspésie en passant par la Montérégie et l'Estrie, les conférences ont permis aux participants d'en apprendre plus sur les moyens de se protéger contre la contrefaçon des billets de banque, le vol d'identité, le marketing de masse frauduleux et les fraudes sur les marchés financiers.

Comme le dit le dicton: « *Si jeunesse savait et si vieillesse pouvait!* » Souhaitons que la sagesse présumée des personnes aînées puisse se perpétuer grâce aux conseils de prévention des fraudes qui auront été livrés tout au long de l'année.



EN HAUT — de gauche à droite : Mme Valérie Sauvé (AMF), Mme Geneviève Laurin (GRC), Mme Phuong Anh Ho Huu (Banque du Canada), M. Jean Yergeau (président, Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec) et M. Daniel Jutras (SQ) lors de la conférence organisée en collaboration avec la Table des aînés de Drummondville et la Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec à Drummondville.

AU MILIEU — Conférence donnée à l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) à Laval en collaboration avec M. Martin Légaré (Service de protection des citoyens de Laval), Mme Geneviève Laurin (GRC), M. Jason Wong (AMF) et Mme Ilham Mejdoub (Banque du Canada).

EN BAS — Journée « Shred-it » organisée par la SQ, en collaboration avec les différents corps de police à travers le Québec et la Banque du Canada (Photo: Site de Brossard en compagnie des représentants de Shred-it et des agents socio-communautaires Benoit Robert et Isabelle Bourdua du Service de police de l'agglomération de Longueuil).

lutte collective (suite de la page 1)

Au Québec, nous avons entre autres organisé des séminaires avec plusieurs comités directeurs d'aînés de la province ainsi qu'avec des maisons de retraite. Nous avons travaillé en collaboration avec la GRC, le Service de police de la Ville de Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, de même qu'avec d'autres corps policiers locaux.

Dans l'Ouest du pays, le personnel a tenu des séances de formation avec le concours de la GRC et du Service de police de Calgary.

La région de l'Atlantique n'a pas été laissée en reste. Nous nous sommes joints à des groupes de consommateurs et à des

corps policiers régionaux pour prendre part à plusieurs activités, dont *Fraud Off!* et *Scam Jam*.

L'équipe de l'Ontario s'est associée aux services de police de York et de Niagara pour discuter de la prévention de la fraude et de l'importance de vérifier les billets de banque.

Les employés du siège ont joué un rôle dans la campagne de cette année. Ils ont donné le coup d'envoi dans la région de la capitale nationale, en organisant des activités de liaison externe destinées aux aînés à Gatineau, dont une de concert avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, et d'autres à Ottawa. Il y a même eu une séance ouverte aux employés de la Banque du Canada et du ministère canadien

de la Justice, au cours de laquelle les participants ont reçu des conseils et des trucs pour garder une longueur d'avance sur les fraudeurs.

Nous avons obtenu d'excellents résultats. Nous avons collaboré à plus de 50 activités de prévention de la fraude en mars, envoyé plus de 500 trousseaux d'information à des organisations d'aînés et distribué 200 000 brochures. Grâce à tous les courriels que nous avons transmis, à tous les articles et bulletins que nous avons publiés et à toutes les conférences que nous avons données, nous estimons avoir communiqué à environ 700 000 personnes âgées un message très simple : « la manière dont vous réagissez à la fraude peut vous éviter bien des ennuis. »

Nous sommes fiers du travail que nous avons accompli auprès des aînés cette année et nous poursuivrons nos efforts alors que la Banque se prépare à émettre une nouvelle génération de billets dès la fin de 2011.



Jean-Claude Loyer, analyste senior et modèle pour les activités du Mois de la prévention de la fraude.

Grâce à tous les courriels que nous avons transmis, à tous les articles et bulletins que nous avons publiés et à toutes les conférences que nous avons données, nous estimons avoir communiqué à environ 700 000 personnes âgées un message très simple : La manière dont vous réagissez à la fraude peut vous éviter bien des ennuis.

En bref

Les lauréats du Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de la Banque du Canada pour 2010 ont été sélectionnés. L'annonce officielle et la remise du Prix seront effectuées lors du congrès annuel de l'Association canadienne des chefs de police, qui se tiendra à Edmonton en août.

<http://cacpconference.ca/fr>



Le saviez vous...

Nombre de faux billets écoulés en 2009:
67 000

Valeur totale des faux billets écoulés en 2009:
3,4 millions \$

Comparaison du nombre de faux billets en circulation en 2009:
— diminution de 38 % par rapport à 2008
— diminution de 88 % par rapport au niveau record de 2004



L'évolution des mesures de lutte contre la contrefaçon

par Michael Duncan, directeur adjoint, Observation de la loi, département de la Monnaie

Les billets de banque de la série de 1935 – la toute première émise par la Banque du Canada – étaient considérés comme plutôt difficiles à contrefaire. Pour les protéger, de petites pastilles ou « planchettes » vertes, qu'on pouvait enlever en les grattant, étaient disséminées dans le papier utilisé pour leur fabrication. L'ajout de ces pastilles a cependant suscité une certaine perplexité. Dans une lettre datée de 1935, S. B. Chamberlain, dirigeant de la société londonienne St. Luke's Printing Works, mettait en doute l'utilité de « ces ridicules petits points verts » comme éléments de sécurité. En dépit du scepticisme de M. Chamberlain, la Banque a incorporé des planchettes dans ses billets jusqu'au début du nouveau millénaire. Et contrairement à ce que certains auraient pu croire, les niveaux de contrefaçon sont restés relativement bas au Canada pendant tout ce temps.

Dans cette brève rétrospective, nous mesurons le chemin parcouru dans la lutte contre la contrefaçon, l'une des missions premières de la Banque, et

nous présentons un aperçu de ce que nous avons appris sur la protection de la monnaie canadienne au moment de nous tourner vers l'avenir.

Il n'y a pas si longtemps j'étais le coordonnateur national de la contrefaçon de la GRC en 2001. C'était au moment où Wesley Weber – celui dont on a dit qu'il avait « invalidé » la coupure de 100 \$ – s'affairait à fabriquer pour six millions de dollars de faux billets dans la paisible localité de Lakeshore, dans le Sud-Ouest ontarien. À l'époque, la GRC ne disposait que d'une poignée d'enquêteurs spécialisés en contrefaçon pour s'attaquer à un aussi gros dossier, les commerces du corridor Windsor-Montréal refusaient d'encaisser les billets de 100 \$, et les rapports entre la Banque et les organismes d'application de la loi étaient épisodiques.

Cette première vaste affaire de faux-monnayage des temps modernes au Canada fut suivie d'une recrudescence généralisée des activités de contrefaçon des billets de banque, à la faveur du développement de la technologie informatique, devenue plus accessible et plus abordable. En 2004, année record en la matière, tout près d'un demi-million de faux billets furent écoulés au Canada. Face à cette augmentation marquée du nombre de faux billets, la Banque et ses

partenaires prirent conscience de l'urgence d'agir pour contrer la menace que représente la contrefaçon à l'ère de l'informatique.

LE PLAN

La stratégie de la Banque pour préserver la confiance dans les billets de banque canadiens était simple : fabriquer des billets difficiles à imiter, faire augmenter la fréquence de la vérification des billets effectuées par les détaillants, encourager les mesures de répression du faux-monnayage menées par les corps policiers et les procureurs, et retirer de la circulation les billets des anciennes séries plus vulnérables. Fort heureusement, cette stratégie allait se révéler très efficace.

UNE NOUVELLE SÉRIE DE BILLETS

On a du mal à croire que les travaux de recherche effectués pour la série *L'épopée canadienne* ont commencé il y a plus de dix ans. Les efforts déployés ont donné lieu à la série de billets la plus inspirée de l'identité canadienne jamais produite par la Banque.

Cette série tranchait avec les précédentes, non seulement sur le plan de la conception, mais (suite à la page 6)

mesures de lutte (suite de la page 5)

également en ce qui concerne le processus d'élaboration lui-même. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances afin d'obtenir ses commentaires au sujet des thèmes. De plus, pour la première fois, elle a consulté des Canadiens de tous les horizons dans le cadre du processus de sélection de ces thèmes.

Les billets de la série comportaient de nombreux nouveaux éléments de sécurité destinés à mettre les faussaires en échec. La barre se trouvait ainsi placée très haut pour ces derniers. La contrefaçon à dimension artisanale disparut alors au profit de quelques groupes criminels organisés, aux méthodes de fabrication perfectionnées et disposant de vastes réseaux de distribution.

L'IMPORTANCE DE LA FORMATION

L'expérience nous montre qu'il est souvent plus facile de prévenir les crimes que de mener des enquêtes et de poursuivre les contrevenants après coup, et c'est pourquoi nous attachons une importance particulière à la formation et à la sensibilisation.

Avant l'émission de la série *L'épopée canadienne*, le matériel élaboré par la Banque pour faire connaître les éléments de sécurité aux Canadiens avait une utilité limitée du fait qu'il était le même pour tous les publics et que les illustrations des billets étaient dessinées à la main.

Aujourd'hui, le matériel d'information que nous produisons est davantage adapté à différents publics cibles et il est surtout axé sur les besoins des commerces de détail où sont effectuées la plupart des transactions en espèces, en particulier les dépanneurs et les établissements de restauration rapide. Nous avons ainsi créé quatre courtes vidéos de

formation intitulées

Échec à la fraude : à vous de jouer!, et nous avons conçu une trousse d'enseignement sur la détection de la contrefaçon afin de sensibiliser les jeunes avant qu'ils entrent sur le marché du travail comme caissiers dans ces commerces.

Des documents prêts à l'usage pouvant être adaptés durant

une recrudescence de contrefaçon comptent parmi les autres outils d'information dont nous disposons. Il y a dix ans, nous n'étions pas en mesure de réagir aussi rapidement que maintenant en cas de problème grave, ni d'échanger aussi facilement de l'information avec des organismes partenaires privilégiés, ou d'élaborer et de transmettre proactivement des messages ciblés destinés aux médias.

FAIRE ÉQUIPE AVEC LES ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI

Le Groupe chargé de l'observation de la loi a vu officiellement le jour en 2007. Par l'intermédiaire du siège et des cinq bureaux régionaux, nous travaillons de concert avec les corps policiers et les procureurs à l'échelle du Canada pour dissuader les faux-monnayeurs. Nous avons élaboré des ressources et des outils juridiques particuliers, notamment la Déclaration concernant les effets de la contrefaçon sur les victimes ainsi qu'un bulletin trimestriel, et nous pouvons fournir des précédents

en matière de détermination de la peine.

La Banque a également mis au point, en collaboration avec les établissements scolaires et les écoles de police, un programme de formation sur la sécurité des billets de banque à l'intention des étudiants qui se destinent à une carrière dans les forces de l'ordre.

Il y a six ans, la Banque a créé le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon. Ce prix est décerné chaque année pour saluer le travail d'employés d'organismes canadiens d'application de la loi et souligner leur détermination dans la poursuite de l'excellence ainsi que leur initiative dans le domaine de la prévention, de la dissuasion et de la répression de la contrefaçon.

En 2009, le nombre de faux billets écoulés a baissé pour la cinquième fois en autant d'années, pour s'établir à 46 pour chaque million de billets authentiques en circulation. Qu'est-ce à dire, sinon que notre plan donne des résultats?

Les corps policiers prennent aussi très au sérieux la lutte contre le faux-monnayage. Ces dernières années, la GRC et d'autres corps policiers ont réussi à démanteler quelques-unes des plus grosses opérations de contrefaçon jamais montées au Canada.

LES PROCHAINES ÉTAPES

La Banque prévoit commencer à émettre la prochaine série de billets en 2011. Nous sommes persuadés que cette émission représentera un grand pas en avant sur le plan de la sécurité : les billets seront faciles à vérifier mais difficiles à contrefaire. Du côté des communications, l'émission de la nouvelle série sera pour nous l'occasion de faire preuve d'un peu plus de créativité dans notre façon de faire passer notre message. Les médias sociaux, qu'il s'agisse de Facebook, de YouTube, des blogues, des balados, de Twitter ou de l'envoi de messages textes,

occupent désormais une place importante parmi les modes de communication privilégiés par de nombreux Canadiens, ce qui nous conduit à revoir le contenu de nos communications et les moyens utilisés pour joindre nos publics cibles, en particulier les milliers de jeunes de toutes les régions du Canada qui manipulent de l'argent comptant dans le cadre d'un emploi à temps partiel.

Pour la Banque, ces groupes sont constitués de ses principaux partenaires œuvrant dans la vente au détail, le secteur financier ou le domaine de l'application de la loi. Ces partenaires sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans nos campagnes de communication sur la nouvelle série de billets et dans la poursuite de nos efforts pour faire en sorte que les taux de contrefaçon demeurent bas.



L'interaction entre les groupes est au cœur même des médias sociaux. Pour la Banque, ces groupes sont constitués de ses principaux partenaires œuvrant dans la vente au détail, le secteur financier ou le domaine de l'application de la loi. Ces partenaires sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans nos campagnes de communication sur la nouvelle série de billets et dans la poursuite de nos efforts pour faire en sorte que les taux de contrefaçon demeurent bas. Ils sont nos yeux, nos oreilles et nos porte-parole auprès des gens et des entreprises qui manipulent les billets de banque, la manifestation la plus tangible et la plus courante du travail qu'accomplit la Banque au bénéfice des Canadiens. Nous ne pouvons faire cavalier seul. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les Canadiens continuent de bien connaître les caractéristiques des nouveaux billets qui se retrouveront dans leur porte-monnaie ou leur tiroir-caisse et qu'ils comprennent l'importance d'en vérifier systématiquement les éléments de sécurité pour prévenir la multiplication des faux billets.

R. c. Crocker (Cour d'appel de la Colombie-Britannique)

par Sophie Jenkins, analyste senior, Banque du Canada

Voici un bref article sur la décision R. c. Crocker de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et les violations possibles de la Charte canadienne des droits et libertés lors d'arrestations, de fouilles et de perquisitions. Soyez toujours vigilants lors de vos interventions. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un conseiller juridique ou le procureur de votre service de police.

M. Crocker était accusé, notamment, d'évasion de garde légale; de possession de diverses drogues; de possession de pièces d'identité volées, de camion volé et de courrier volé; d'usurpation d'identité; de possession d'arme ainsi que de possession et de fabrication de fausse monnaie.

En première instance, le juge a prononcé l'acquittement de l'accusé, car les fouilles effectuées étaient illégales et violaient les droits garantis par la Charte canadienne (article 8). L'admission des éléments de preuve obtenus lors des fouilles (selon le test du paragraphe 24(2) de la Charte) remettait en question l'équité du procès. En effet, il s'agissait de violations graves et l'admission ou l'exclusion de ces éléments de preuve était susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. Le verdict initial a été porté en appel par la Couronne; l'appel a été accordé et un nouveau procès ordonné.

RAPPEL DES FAITS

Des policiers en civil observent un véhicule dont les deux occupants discutent avec des individus connus dans le milieu des stupéfiants. Ils interceptent le véhicule, car celui-ci serait relié à une tentative de fraude par chèque commise le mois précédent dans un magasin Costco de la région. Lors de l'interception, les deux constables se présentent comme policiers et font voir leurs insignes. Le conducteur cache alors une enveloppe sous sa banquette et garde la main gauche fermée sur un objet qui dépasse. Il refuse d'ouvrir le poing, malgré l'ordre du policier (les deux agents affirmeront s'être inquiétés à ce moment pour leur sécurité). Le conducteur ouvre finalement le poing, d'où tombe de la drogue; il est alors immédiatement mis en état d'arrestation. Alors que les portières avant du véhicule sont ouvertes, le conducteur démarre en trombe. Il y aura confirmation de l'identité du conducteur par l'entremise du bureau d'immatriculation, et une photo du suspect sera obtenue auprès d'un autre détachement de la GRC.

MOTIFS DE LA DÉCISION

1. Le suspect a été arrêté en vertu de l'article 145 du Code criminel (évasion de garde légale) alors qu'il se trouvait dans le stationnement intérieur de l'immeuble qu'il habite. Lors de la fouille incidente à l'arrestation, les policiers ont découvert de l'argent contrefait et les plaques d'un camion volé qui se trouvait dans le second emplacement de stationnement du suspect.

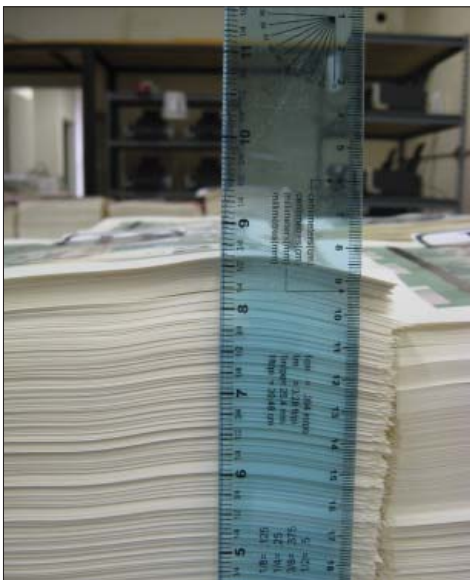
En appel, le tribunal a déclaré que le juge de première instance a appliqué une norme plus élevée que celle prescrite par l'arrêt Mann et a donc ainsi commis une erreur de droit. Il a omis d'évaluer tous les faits et circonstances, y compris les inférences pouvant être

tirées de faits connus et raisonnables tant objectifs que subjectifs. Les policiers doivent être à même de prendre des mesures raisonnables pour réduire au minimum les risques qu'ils courent (arrêt Duong). Le juge a aussi commis une erreur de droit en statuant qu'il y avait un manque de justifications objectives pour appuyer les croyances subjectives du policier sur le plan de la sécurité, car il a omis de considérer la totalité des circonstances. Les préoccupations du policier n'étaient pas vagues ou uniquement fondées sur des intuitions mais procédaient plutôt d'inférences raisonnables pouvant être tirées des circonstances. Les tribunaux doivent être prudents avant de remettre en question le témoignage d'un policier si ce dernier peut énoncer des raisons claires comme dans le cas présent.

2. Le suspect a prétendu, lors de son arrestation, avoir une attente en matière de vie privée relativement au véhicule volé. Le juge de première instance a commis une erreur de droit dans son application du test de l'arrêt Edwards. Malgré le fait que l'accusé était présent sur les lieux et en possession du camion avec un certain degré de contrôle, cela ne suffisait pas à créer un droit à la vie privée. Il faut surtout une propriété licite pour prétendre à un droit à la vie privée à l'égard d'un objet (arrêt Spinelli). La fouille accessoire des véhicules a été effectuée suivant les principes de l'arrêt Caslake et est donc légale. D'après l'arrêt Collins, c'est à l'accusé qu'incombe la charge d'établir qu'il y a violation de la Charte selon la prépondérance des probabilités.
3. La fouille de la résidence a eu lieu sans mandat à la suite de l'arrestation, car les policiers craignaient la destruction des éléments de preuve vu la présence de la fille du suspect sur les lieux. Lors de cette fouille préliminaire, les policiers ont découvert un laboratoire clandestin d'amphétamines, ce qui les a amenés à sceller la résidence et à demander un mandat. À noter que selon l'arrêt Hunter, une fouille sans mandat est considérée, à première vue, comme déraisonnable.

En première instance, le juge a déclaré que l'entrée dans la résidence était déraisonnable et illégale, car les circonstances ne l'exigeaient pas. Elle constituait donc une violation de l'article 8 de la Charte, tel que l'énonce l'arrêt Garofoli. Le caractère raisonnable d'une fouille sans mandat légitime repose sur le caractère licite de l'arrestation, le lien entre la fouille et l'arrestation ainsi que la façon dont la fouille a été menée.

Citant l'arrêt Fenney, le juge d'appel a confirmé que la fouille sans mandat de la résidence et la fouille du casier étaient déraisonnables, car le suspect, étant détenu, ne pouvait communiquer avec sa fille à l'intérieur de la résidence. De plus, les policiers ont omis de recourir au télémandat avant de procéder à la fouille. Aucune urgence ne justifiait ces fouilles sur-le-champ. La violation de l'article 8 de la Charte (relative aux fouilles sans mandat) étant établie, le tribunal doit analyser si cette violation a une incidence négative sur la façon dont ont été obtenus les éléments de preuve. Cette analyse d'admissibilité sera effectuée selon le test du paragraphe 24(2) de la Charte lors (suite à la page 8)



Project OPHIR I and II seizures, Marcel Lebel photos (National Anti-Counterfeiting Bureau, RCMP)

R. c. Crocker (Cour d'appel de la Colombie-Britannique)

(suite de la page 7)

du nouveau procès. L'entrée sans mandat dans une résidence représente une grave violation de l'attente en matière de vie privée du suspect (arrêt Grant).

Les déclarations du suspect lors de son arrestation ainsi que la fouille à nu qu'il a subie demeurent de graves violations, car elles vont à l'encontre de l'article 7 et de l'alinéa 10b) de la Charte. Par contre, lorsqu'elles sont comparées aux éléments de preuve obtenus par les fouilles légales et par le truchement du mandat, le tribunal n'est pas persuadé que ces violations de la Charte s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble d'abus policiers qui plaiderait en faveur de l'exclusion des éléments de preuve. L'arrestation de la fille du suspect ainsi que la fouille incidente sont légales, car rien n'indique qu'elles soient déraisonnables sur le plan constitutionnel, sous réserve du fait qu'elles ont été précédées d'une entrée sans mandat dans la résidence.

Le processus judiciaire a des chances d'être mieux servi par l'admission des éléments de preuve, car en vertu du critère de la personne raisonnable, cette dernière, informée des circonstances, sera d'avis que l'admission des éléments de preuve n'aura pas pour effet de déconsidérer l'administration de la justice (paragr. 108).

Cour de justice inflige de lourdes peines (suite de la page 1)

Au total, 383 634 billets de contrefaçon totalisant 6 765 770 \$ sont retirés de la circulation.

Le 22 juin 2006, les suspects, MM. Jani, Bawania et Ejtehad, sont arrêtés en compagnie de trois autres individus. Le 25 février 2008, ils plaident coupables à divers chefs d'accusation pour avoir participé à une entreprise de fabrication de monnaie contrefaite. Le 18 décembre 2009, chacun écope de quatre ans d'emprisonnement pour complot de fabrication de monnaie contrefaite et de six mois pour défaut de se conformer à un engagement. Leur peine est ramenée à 18 mois, comme ils ont déjà été détenus pendant 18 mois avant leur procès.

Une seconde enquête, appelée OPHIR II, vise la même bande, toujours aussi bien organisée et ingénieuse. L'enquête révèle que le groupe, auquel appartiennent les accusés dans OPHIR I, mène diverses activités clandestines de contrefaçon. En mai 2009, la police saisit 4,2 millions de dollars de fausses coupures canadiennes de 20 \$ lorsqu'elle exécute un mandat de perquisition. MM. Bawania et Ejtehad sont arrêtés respectivement le 30 mai et le 9 juin 2009 alors qu'ils sont en attente d'une sentence pour leur participation dans les activités qui ont mené à OPHIR 1.

Le 15 janvier 2010, MM. Bawania et Ejtehad plaident coupables à divers chefs d'accusation, dont complot de fabrication de monnaie contrefaite et possession d'instruments de fabrication de monnaie contrefaite. De plus, M. Bawania plaide coupable à deux chefs de possession de monnaie contrefaite. Le juge se dit d'accord avec les observations conjointes et condamne M. Bawania à douze ans

d'emprisonnement et M. Ejtehad à huit ans. La Cour considère comme un facteur aggravant le fait que les deux étaient en attente du prononcé de leur sentence par suite de l'enquête OPHIR I lorsqu'ils ont été arrêtés une deuxième fois.

Dans les deux cas, la Cour a entendu des exposés détaillés des circonstances de l'affaire, y compris le témoignage d'un représentant de la Banque du Canada, et elle a pris en considération l'ampleur de l'activité de contrefaçon, la qualité et le volume des faux, leurs conséquences pour l'économie ainsi que les plaidoyers de culpabilité. Elle s'est penchée sur les facteurs importants suivants, entre autres :

- les accusés ont mené leurs activités dans la clandestinité afin d'échapper aux autorités;
- la monnaie contrefaite était de si grande qualité que la Cour l'a qualifiée de pratiquement « indécidable » [traduction];
- l'entreprise des accusés était très complexe et de grande taille.

La décision rendue dans l'affaire OPHIR I comprenait le passage suivant : « Dans une société démocratique et capitaliste comme le Canada, l'argent est le moyen d'échange entre personnes et dans le monde du commerce. La fabrication et la distribution de monnaie contrefaite à grande échelle, comme en l'espèce, compromettent la capacité des gens respectables, honnêtes et travaillants de faire des affaires, car elles détruisent les bases sur lesquelles repose l'argent pour lequel ils travaillent si fort. » [traduction]